

**Assemblée des délégués du SEPE  
du 2 juillet 2025**

<b>LIEU</b>	<b>: Halle de gymnastique Grandfontaine</b>
<b>DEBUT DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>: 18h30</b>
<b>PRESIDENTE</b>	<b>: Mme Valérie BOURQUARD VOISARD, Fontenais</b>
<b>SECRETAIRE</b>	<b>: Mme Marie-Françoise MAITRE</b>
<b>DELEGUES PRESENTS</b>	<b>: Mme Agnès SAVARY, Alle</b> <b>: MM. Paul CHOULAT, La Baroche</b> <b>Stéphane VOISARD, Cornol</b> <b>Léo BEURET, Courgenay</b> <b>Sylvain QUIQUEREZ, Grandfontaine</b> <b>Johan NICOULIN, Haute-Ajoie</b> <b>Xavier BRUNNER, Porrentruy</b>
<b>DELEGUE EXCUSE</b>	<b>: M. Denis GATHERAT, Courtedoux</b>

---

**Ordre du jour :**

- 1) Accueil**
- 2) Procès-verbal n° 36 du 26.03.2025 à Haute-Ajoie (Chevenez)**
- 3) Rapport du Président de la commission**
- 4) Passation des comptes 2024:**
  - a) Approbation des comptes**
  - b) Rapport de l'organe de révision**
  - c) Décharge à la commission pour sa gestion**
- 5) Divers**

**1. Accueil**

La Présidente Mme Valérie Bourquard Voisard salue les participants et remercie la commune de Grandfontaine de son accueil. Aucun délégué ne souhaite modifier l'ordre du jour, qui est accepté.

**2. Procès-verbal No 36 de l'assemblée extraordinaire du 26 mars 2025 à  
Haute-Ajoie (Chevenez)**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

### 3. Rapport du Président de la commission

La présidente de l'assemblée donne la parole à M. Michel Rotunno, président de la commission, pour la présentation de son rapport :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les délégués et membres de la commission du SEPE,

#### Commission et sous-commission d'exploitation

La commission d'exploitation du SEPE s'est réunie à trois reprises depuis la dernière assemblée des délégués du 26 mars 2025, la sous-commission d'exploitation n'a pas été réunie de son côté.

#### Personnel de la STEP

Un employé à la STEP engagé à 50% a envoyé sa démission pour mars 2025. Une mise au concours a été publiée dans le Journal Officiel et dans le Quotidien Jurassien. Lors de la commission qui s'est déroulée ce jour, la commission a nommé une nouvelle personne à ce poste. Elle entrera en fonction le 15 juillet.

#### Fonctionnement de la STEP et des réseaux intercommunaux

L'Office de l'Environnement transmet régulièrement les résultats d'analyses sur le fonctionnement de la STEP. Les résultats sont bons, malgré, comme d'habitude, des charges hydrauliques élevées dues à la présence d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales.

#### Travaux en cours

##### Décanteur primaire – Extraction des boues et réhabilitation du béton

Les deux opérations qui sont en cours et en synergie se déroulent selon les prévisions et le planning établis avant le début des travaux. Aucune surprise majeure n'est à signaler. Les conditions météorologiques sont favorables et nous espérons qu'elles le resteront pour encore une dizaine de jours. Si tout se déroule selon le programme des travaux, la mise en service de l'ouvrage est fixée au 15 juillet 2025. A cette date, la STEP fonctionnera normalement avec sa pleine capacité de traitement.

Des travaux de finitions se dérouleront de mi-août jusqu'à mi-septembre 2025.

#### Compte de fonctionnement 2024

Les comptes 2024 qui vous seront présentés dans le point suivant sont dans les chiffres rouges pour ce qui concerne les frais de fonctionnement.

D'où provient ce déficit structurel pour les frais de fonctionnement de la STEP ? Le prix des fournitures a pris l'ascenseur suite à la crise du COVID et à la guerre en Ukraine. Le prix de l'électricité a également progressé, même si celui-ci redescend gentiment.

Un des facteurs les plus importants est celui de la construction du bâtiment des micropolluants.

Avant la mise en service du système de traitement des micropolluants, un montant de CHF 9.- /habitant était facturé à chaque commune.

Le montant de cette taxe équivaut à environ CHF 150'000.-. Ce montant correspond aux frais de fonctionnement du traitement des micropolluants.

L'année qui a suivi la mise en service du bâtiment, la taxe de CHF 9.- n'a plus été prélevée par la Confédération et donc n'a plus été facturée aux communes. Mais les frais de fonctionnement pour cet ouvrage sont venus s'additionner aux frais annuels ordinaires de ces dernières années.

Cette somme n'a pas été compensée lors des dernières années.

Nous serons dans l'obligation d'augmenter la part des communes sur les frais de fonctionnement de la STEP dans le projet du budget 2026 qui vous sera soumis durant l'automne.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

Michel Rotunno, Président du SEPE

Aucune question n'est posée à M. Rotunno, qui est remercié pour son rapport.

#### **4. Passation des comptes 2024**

Nos comptes sont meilleurs que prévus, mais le déficit nous oblige à prévoir une augmentation de la participation des communes pour le budget 2026.

La parole est donnée à la caissière, Mme Mary-José Broillet :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vous présente les comptes 2024 qui ont été préparés en collaboration avec le responsable de la Step, Monsieur Crelier et le Président, Monsieur Rotunno. Je remercie ces Messieurs pour leur aide et collaboration.

La Commission a approuvé favorablement les comptes 2024 en date du 14 mai 2025.

Pour ces comptes 2024, le montant des revenus s'élève à CHF 2'078'953.82 et le montant des charges à CHF 2'284'223.88, ce qui représente un excédent de charges de CHF 205'270.06, montant qui est couvert par un prélèvement sur les réserves de politique budgétaire de CHF 79'539.45 et le solde de CHF 125'730.61 est porté en diminution du compte 29990.00 - Résultats cumulés des exercices précédents.

A noter que le budget 2024 prévoyait une perte de CHF 164'815.55, après prélèvement sur les réserves de politique budgétaire du montant de CHF 79'539.45.

Les comptes 2024 ont été révisés par Messieurs Godat et Gurba de la Fiduciaire GNG Révision Sàrl les 5 et 8 mai 2025.

Passons maintenant à la présentation du détail du compte de résultats selon les fonctions. Nous allons l'étudier chapitre par chapitre et je vous donnerai quelques précisions comptables sur différents postes, les renseignements complémentaires techniques seront donnés par Messieurs Crelier et Rotunno.

### 0119 Assemblée des délégués

Cette section comprend les jetons de présence lors des Assemblées des délégués, les convocations parues dans la feuille officielle, ainsi que la révision des comptes par la Fiduciaire GNG Révision Sàrl.

En 2024, il y a eu 3 assemblées des délégués.

### 0121 Législatif et exécutif

Cette section comprend les indemnités et les frais de la commission et des sous-commissions.

Le produit de CHF 1'850.- correspond aux indemnités relatives aux séances de travail du Président, pour la gestion des investissements.

En 2024, il y a eu 5 séances de Commission et 2 séances de Sous-commission.

### 0220 Service administratif

Dans cette section sont répertoriés les frais pour la gestion de la caisse, les charges informatiques administratives, ainsi que les prestations administratives facturées par la Municipalité de Porrentruy. En 2024 il n'y a pas eu de mise à jour nécessaire du système informatique.

### 7206 Exploitation

Concernant les traitements du personnel, en 2024 il a été nécessaire de recruter du personnel temporaire pour remplacer M. Ribeaud en arrêt maladie et ensuite M. Vallat, employé temporaire qui a été accidenté. Des indemnités journalières de la Zurich et de la SUVA ont été versées pour le règlement de ces cas de sinistres.

Les traitements bruts du personnel en 2024, moins les indemnités journalières, se montent à CHF 368'636.90, alors que le budget 2024 prévoyait une charge de CHF 338'550.-.

### 7206.31011.02 à 7206.31011.04 – Produits de déphosphatation / Produits flocculants / Oxygène liquide

Ces 3 postes ont été inférieurs aux montants budgétés, suite à la négociation et la baisse des coûts des fournisseurs. La revente des produits de déphosphatation aux autres steps est comptabilisée dans le compte 7206.42501.00 - Vente de chlorosulfate de fer.

### 7206.31110.00 – Meubles de bureau

En plus de l'achat d'un bureau, bloc 3 tiroirs et chaise qui ont coûté CHF 1'071.49, montant prévu au budget, il a été nécessaire de faire fabriquer une plateforme pour les archives du SEPE rendues par RWB, pour un montant de CHF 8'350.-.

### 7206.31111.00 – Machines d'exploitation

L'achat de la génératrice Kärcher et du compresseur à palettes s'élevant au total à CHF 17'194.48, ont été comptabilisés en fonctionnement et pas dans les investissements comme initialement budgétés, conformément à la directive No 6 du Délégué aux affaires communales.

### 7206.31119.00 - Matériel pour laboratoire

Ce poste est un peu moins élevé que le montant budgété. Dans ce compte, on retrouve l'achat de réactifs pour les tests dans les autres steps et ces montants refacturés sont comptabilisés dans le compte 7206.42609.04 – Prestations du SEPE dans les autres steps.

#### 7206.31200.00 – Approvisionnement en combustible

Il n'a pas été nécessaire d'acheter du mazout en 2024.

#### 7206.31204.00 et 7206.31204.01 – Frais d'électricité et Frais d'électricité pour infrastructures micropolluants

Les frais d'électricité en 2024 ont été moins élevés de CHF 3'095.67 par rapport au montant prévu lors du budget.

#### 7206.31301.02 – Prestations pour transports des boues autres steps

Ce compte présente une différence de CHF 8'734.97 par rapport au montant budgété de CHF 27'500.-.

#### 7206.31301.03 – Analyses micropolluants

Moins d'analyses ont été nécessaires en 2024, d'où la différence avec le montant budgété.

#### 7206.31320.00 – Honoraires inventaire et état des ouvrages - Step

Dans ce compte sont comptabilisés les frais concernant les Normes de Sécurité Santé au Travail (NSST) pour lesquelles le SEPE est en train de se mettre en conformité.

#### 7206.31320.02 - Honoraires SEPE-Allaine, impacts des rejets urbains et 7206.46110.00 - Subvention cantonale impacts rejets Allaine

Le SEPE ayant payé en 2024 à RWB, 3 factures d'honoraires pour un montant de CHF 19'960.-, une provision de CHF 15'968.- sur la subvention cantonale à recevoir a été comptabilisée dans le compte 7206.46110.00.

#### Comptes 7206.31433.00 à 7206.31920.00

La plupart de ces postes ont nécessité moins de réparations en 2024, souhaitez-vous que l'on passe en revue poste après poste ?

***Les délégués ont décliné la proposition***

#### 7206.31999.00 – Autres charges d'exploitation

Dans ce compte sont comptabilisées les frais de collations lors des visites de la Step. Lors du budget 2024, il était également prévu un montant de CHF 10'000.- pour la réalisation d'un film de présentation de la Step. Cette somme a été reportée sur le budget 2025.

Rien de particulier à signaler pour les autres charges

Concernant les recettes :

#### 7206.43099.00 - Autres recettes d'exploitation

EAWAG Dübendorf a indemnisé le SEPE en 2024 d'un montant de CHF 3'500.- TTC pour les prélèvements d'analyses du COVID-19 et autres maladies.

#### 7206.43101.00 Prestations propres sur investissements

Il s'agit des différentes heures du personnel de la Step, consacrées pour les travaux d'investissements. Il y a une diminution par rapport au budget, suite au chantier du traitement des boues qui arrive à son terme.

#### 7206.45102.00 Prélèvement financement spécial maintien de la valeur

Dans ce compte sont comptabilisés les amortissements du Patrimoine administratif, ainsi que les intérêts sur les emprunts en 2024, conformément à la directive No 9.

Pour les autres recettes, rien de particulier à signaler.

Comme indiqué, l'excédent de dépenses pour 2024 s'élève à CHF 125'730.61, après prélèvement sur les réserves de politique budgétaire. Ce montant est couvert par les résultats cumulés des exercices précédents.

\*\*\*\*\*

#### Comptes d'investissements 2024

##### 7206.50403.01 - Travaux infrastructures micropolluants

Un compresseur à vis a été installé et raccordé en 2024, ce qui représente une plus-value pour l'installation des micropolluants et de ce fait, même si le montant est inférieur à CHF 20'000.-, il peut être comptabilisé en investissements.

##### 7206.50605.00 – Machines d'exploitation

Une presse à déchets d'une valeur de CHF 34'650.65 a été achetée en 2024.

\*\*\*\*\*

#### Bilan

Concernant les débiteurs, toutes les factures ouvertes au 31.12.2024 ont été réglées par les différents débiteurs entre janvier et avril 2025.

Au 31 décembre 2024, le compte 29302.00 - Réserve maintien de la valeur s'élève à CHF 2'908'246.63.

Le compte 29990.00 - Résultats cumulés des exercices précédents, après comptabilisation de la perte 2024, s'élève à CHF 233'498.93.

\*\*\*\*\*

Je n'ai pas d'autres remarques particulières, Merci de votre attention et je reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Mary-José Broillet

Aucune question n'est posée concernant les comptes 2024.

M. Xavier Brunner relève que les comptes du SEPE sont présentés cette année après les comptes communaux. Il demande que la date de l'assemblée soit avancée l'année prochaine afin que les comptes du SEPE soient présentés avant les comptes communaux. M. Michel Rotunno précise que nous allons établir un calendrier pour fixer les dates des séances de commission et des deux assemblées pour les comptes et le budget, et que cette situation ne devrait plus se reproduire.

#### **a) Approbation des comptes**

- **Les comptes 2024 sont approuvés par les délégués à l'unanimité.**

#### **b) Rapport de l'organe de révision**

M. Gurba de GNG présente son rapport daté du 18 juin 2025 concernant la révision des comptes du SEPE. Il donne lecture de la conclusion et demande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels.

#### **c) Décharge à la commission pour sa gestion**

- **Décharge est donnée à l'unanimité à la commission pour les comptes 2024.**

## 5. Divers

- Mme Valérie Bourquard Voisard demande si le projet de film décrivant la Step a abouti. La personne investie de ce tournage a été victime d'un accident de ski. Ensuite les travaux à la Step ont débuté, et nous attendons que ceux-ci soient terminés pour présenter un fonctionnement normal.
- M. Sylvain Quiquerez de Grandfontaine indique que les diverses taxes sont conséquentes pour les citoyens, et sa commune a engagé de nombreux investissements ces dernières années. Il souhaite que la commission cherche d'autres solutions pour diminuer le déficit de la Step que l'augmentation des contributions communales.  
M. Michel Rotunno précise que les frais de fonctionnement doivent être couverts, et que la taxe de CHF 9.- n'a plus été prélevée par la Confédération et donc n'a plus été facturée aux communes depuis la mise en service du traitement des micropolluants.  
Nous ne pouvons pas avoir de chiffres négatifs sur les frais de fonctionnement. La charge pour les communes comprend les frais de fonctionnement, variables, mais pour lesquels nous avons toujours demandé un prix fixe. À Delémont, le système est différent et chaque année fait l'objet d'un décompte avec un solde positif ou négatif pour les communes. Il faut relever que le maximum est fait pour réduire ces frais de fonctionnement.
- Mme Valérie Voisard Bourquard tient à remercier chaleureusement M. Cyrille Gigon, qui officie depuis 7 ans à la commission et la sous-commission, et qui a donné sa démission. Son engagement pour trouver des solutions et pour limiter les charges est relevé et salué.

Au nom de la commune de Grandfontaine, M. Sylvain Quiquerez accueille avec plaisir l'assemblée des délégués du SEPE, et indique que l'apéritif sera offert à la fin de la séance.

La commune de Grandfontaine est remerciée pour son accueil.

La prochaine assemblée des délégués pour le budget 2026 est fixée au 22 octobre prochain.

La présidente lève la séance à 19h10

Courtedoux, le 9 juillet 2025

La Présidente  
Valérie Bourquard Voisard



La secrétaire :  
M.-Fr. Maître

